



Fenêtres posées avant la toiture

Par **fabvdb**, le **24/08/2008** à **20:59**

bonjour, j'ai un problème avec mon constructeur. Les menuiseries ont été posé alors que la maison n'est pas encore couverte, seul la charpente est posée. Les persiennes sont électriques. J'avais demandé à mon conducteur de travaux de ne pas les poser avant la toiture.

Dois-je faire constater par huissier ? ai-je un recours?